

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 30 mars 2015**

Table des matières

1. Appel.....	3
2. Approbation de l'ordre du jour tel que modifié.....	3
3. Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Communal du 16 février 2015.....	3
4. Communications du Bureau.....	3
5. Communications de la Municipalité.....	4
6. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales.....	4
7. Prestation de serment de Madame Elvira Rölli.....	4
8. Election d'un nouveau membre à la commission de Gestion.....	4
9. Réponse N° 04/2015 : Postulat de Monsieur Patrick König concernant la construction d'une salle omnisport homologable dans le nouveau centre scolaire intercommunal de Le Muids et l'établissement d'un inventaire de constructions d'installations sportives possibles pour une agglomération de 10'000 habitants.....	4
10. Préavis municipal N° 06/2015 : Demande de Crédit de CHF 125'000.- pour le financement des travaux d'entretiens extérieurs au bâtiment sis au Chemin de la Grange 6 à Le Muids.....	
11. Divers et propositions individuelles.....	5
12. Annonce de préavis futurs.....	5

1. Appel

Le Président accueille les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi que le public présent.

La Secrétaire procède à l'appel : 34 membres sont présents, 14 sont excusés et 3 sont absents (Giovanni Burgio, John Moorhead et Claude Mottaz).

2. Approbation de l'ordre du jour

M. Le Syndic informe que la Municipalité retire le Préavis N° 05/2015.

Le point N° 10 de l'ordre du jour est retiré.

Le Conseil Communal approuve à l'unanimité l'ordre du jour tel que modifié.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 16 février 2015

M. Denis Berger constate que certaines annexes ne sont ni signées ni datées et est surpris de ne pas voir parmi les annexes, la présentation du CALM (Citoyens d'Arzier-Le Muids).

Le Conseil Communal approuve le procès-verbal à une large majorité.

4. Communications du Bureau

Le Président, au nom du bureau, félicite Mme Elvira Rölli pour son élection à la Municipalité et lit sa lettre de démission au sein du Conseil et de la Commission de Gestion (annexe N° 1). Le Président lit la lettre de démission de M. Pierre Martin (annexe N° 2). M. Mathieu Delaloye fait une présentation sur le partage et le transfert des documents communaux, au travers d'une plate-forme extranet, afin de remplacer les envois par email, qui posent parfois certains problèmes. Le Président explique que le système présenté, permettra aux conseillers de recevoir les préavis et/ou rapports, beaucoup plus rapidement, puisque le bureau n'aura plus besoin d'attendre la totalité des documents pour les envoyer aux conseillers, mais les mettra à disposition au fur et à mesure qu'il en recevra un. Une économie de papier, de timbres, d'enveloppes et du temps de travail du secrétariat sera possible avec ce système informatique. Les convocations seront toujours envoyées par la poste car c'est une obligation légale, ainsi, que les gros documents comme le budget, les comptes etc.. Le système est avantageux à conditions que le plus grand nombre de conseillers l'utilisent pour rentabiliser la licence. L'objectif du Président n'est pas de forcer les conseillers à utiliser le système. Ceux qui le souhaitent, recevront encore les documents par poste mais il se tient à leur disposition pour les aider à passer à l'informatique en douceur. Le bureau imprimera une petite quantité de documents qui seront à disposition des conseillers, au bureau du Conseil. C'est la version électronique qui fera foi au niveau des délais et non plus la version papier, qui arrivera un peu après par courrier postal. M. Mathieu Delaloye se propose pour former et aider les personnes qui le souhaitent.

Mme Hélène Boschung Sadler demande s'il y aura un formatage au niveau du code d'utilisateur.

M. Mathieu Delaloye explique que les conseillers qui reçoivent déjà les documents par email, recevront une procédure à suivre avec leur nom d'utilisateur et leur mot de passe.

Le Président informe que la séance de décembre est avancée au 7 au lieu du 14 décembre 2015. Il rappelle la sortie du Conseil, le 25 avril ainsi que la visite de la STEP, sur l'initiative de M. Raymond Jaquet qu'il remercie chaleureusement Jaquet, le 13 juin 2015.

5. Communications de la Municipalité

M. Le Syndic informe que les rentrées fiscales sont inférieures au budget mais que la facture sociale sera beaucoup moins importante. Les comptes, présentés prochainement, seront équilibrés.

M. François Laurent Althaus explique avoir participé à la séance de coordination concernant les travaux qui vont démarrer, début avril, dans le quartier du Pré de la Cure, et a constaté les difficultés qu'il peut y avoir lorsque les travaux se font dans une zone construite. 15-20 m³ de bois scié devront être déplacés car ils se trouvent sur la zone de la fouille.

Mme. Danielle Pasche rappelle les diverses fermetures de routes, annoncées dans l'Info Arzier, et explique qu'elles se feront durant les vacances afin d'avoir moins de circulation.

M. Éric Morel lit ses communications (annexe N° 3).

M. Christian Dugon lit ses communications (annexe N° 4).

6. Communications des délégués auprès des associations intercommunales

M. Frédéric Guilloud, pour le Conseil Régional: la prochaine séance aura lieu le 1er avril avec deux préavis ; un crédit pour les Transports publiques ainsi que la télévision régionale. Un débat aura lieu sur l'avenir du Conseil Régional et ses statuts qui devront être refaits, et, sur le financement des infrastructures. Les personnes intéressées par le Conseil Régional peuvent s'annoncer auprès du Président car il devra bientôt nommer une commission à ce sujet.

M. Raymond Jaquet présente l'APEC (annexe N° 5).

Mme Susan Jaquet pour l'AISGE, **Mme Fanny Weinmann** pour le RAT et **M. Jean-Pierre Vuille** pour la Commission du Feu, n'ont pas de communication.

7. Prestation de serment de Madame Elvira Rölli

Le Président lit les articles 9 et 62 de la Loi sur les Communes du canton de Vaud et assermente **Mme Elvira Rölli** en tant que Municipale.

8. Election d'un nouveau membre à la commission de Gestion

M. Claude Rossier propose M. Éric Jaquet qui accepte.

Mme Caroline Reithaar propose Mme Francine Haldi qui refuse.

M. Vincent Grandjean propose M. Nicolas Fleury qui refuse.

Mme Caroline Reithaar propose Mme Hélène Boschung Sadler qui refuse.

Il n'y a pas d'autre candidat, **M. Éric Jaquet** est élu par acclamation.

9. Réponse N° 04/2015

Postulat de Monsieur Patrick König concernant la construction d'une salle omnisport homologable dans le nouveau centre scolaire intercommunal de Le Muids et l'établissement d'un inventaire de constructions d'installations sportives possibles pour une agglomération de 10'000 habitants

M. Patrick König remercie de tout cœur la Municipalité de l'avoir bien entendu et compris.

10. Préavis municipal N° 06/2015

Demande de crédit de CHF 125'000.- pour le financement des travaux d'entretiens extérieurs au bâtiment sis au Chemin de la Grange 6 à Le Muids

Mme Sylviane Dewarrat lit les conclusions de la Commission des Finances qui propose au Conseil Communal d'accepter le préavis de la Municipalité.

Mme Francine Haldi lit les conclusions du rapport de la Commission Ad hoc qui recommande l'acceptation du préavis.

En l'absence de commentaire, le **Président** soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 06/2015 est accepté par 34 oui et 0 non et 0 abstentions

11. Divers et propositions individuelles.

M. Patrick Weber demande, si lors de la présentation du préavis N° 05/2015, il serait possible de connaître le parc immobilier communal, le nombre de logement communaux ainsi que les loyers appliqués.

M. Le Syndic répond par l'affirmative.

M. Denis Berger souhaite que le Président lui confirme à nouveau que les futures convocations pour le Conseil Communal seront expédiées par courrier et demande si, au niveau du délai, ce sera bien le courrier qui fera foi.

Le Président précise à nouveau, que la convocation et l'ordre du jour seront toujours envoyés par courrier, dans les délais, car il s'agit d'une obligation légale.

M. Denis Berger dit que le panneau d'affichage d'Arzier est dans un piteux état et que celui de Le Muids est neuf mais inatteignable puisque posé derrière les containers de l'éco-point, mal organisé. Il demande s'il ne serait pas possible de prévoir des panneaux d'affichages qui puissent être pratiques mais également accessibles aux sociétés locales, extérieures à Arzier-Le Muids. Il cite l'exemple de l'entrée de la déchetterie qui pourrait être un bon emplacement. Concernant le coût, il serait peut-être possible de demander aux employés communaux de construire des panneaux en bois et faire un avant toit.

M. Christian Dugon reconnaît l'état lamentable du panneau d'Arzier et explique que le service communal va le refaire, maintenant que la belle saison arrive, mais se pose toujours le problème de l'emplacement ; il retient l'idée de l'entrée de la déchetterie. Concernant l'éco-point de Le Muids, une étude de restructuration est en cours.

M. Denis Berger dit que le panneau devra être à l'extérieur de la déchetterie afin que les personnes extérieures à la commune puissent y accéder, et celui d'Arzier déplacé.

M. Patrick Reithaar, concernant la présentation de l'extranet, souhaite s'assurer qu'il n'y aura pas d'inégalité de traitement entre les conseillers qui recevront la version papier et ceux qui recevront la version électronique. Il rappelle les articles N° 42 et 45 du règlement communal, qui stipulent : *les convocations sont envoyées, et tous les documents nécessaires au bon déroulement du Conseil, avec la convocation*. Il ne pense pas que Le Président puisse dire que ce n'est plus du ressort du bureau de respecter le délai d'envoi par courrier postal. Si la Municipalité à la volonté de remettre les documents en temps et en heure pour qu'ils soient scannés et présents sur l'extranet, M. Reithaar pense qu'ils peuvent également être envoyés en version papier. Si le Président ne souhaite pas le faire, il faudra changer le règlement.

Le Président reprecise que le but n'est pas de supprimer la version papier ni de faire une différence de traitement. Le point sur lequel le bureau n'a pas de contrôle, c'est le temps supplémentaire qui

est demandé pour les envois par la poste. Si les documents reçus par la Municipalité sont mis de suite sur l'extranet, il y aura automatiquement une différence de délai avec ceux qui les recevront par le courrier.

M. Éric Jaquet demande si le nouveau règlement communal est entré en vigueur puisque les conseillers n'ont jamais reçu la version officielle, tamponnée par le Canton de Vaud.

M. Le Syndic est pris de court et dit qu'il faudrait donner la parole au secrétaire municipal.

Le Président demande aux conseillers s'ils sont d'accord de donner la parole à M. Zähringer. Ceux-ci acceptent.

M. Andres Zähringer reconnaît avoir pris du retard sur la correction finale, mais spécifie que le règlement est partis à Lausanne pour approbation, et ne devrait pas tarder à revenir.

M. Denis Berger remercie la secrétaire du Conseil communal, Mme Maryline Thalman Giavina, car il l'a déjà vue distribuer le courrier, par ses propres moyens, afin de respecter les délais.

M. Patrick Weber s'étonne, que sur le panneau d'affichage, lors des dernières votations, les noms des votes épars n'aient pas mentionnés.

Le Président répond que ça ne se fait habituellement pas, qu'il n'y avait pas un nombre significatif pour les mentionner mais que s'il est intéressé, il peut demander la liste des noms au bureau.

Mme Christelle Trombini est surprise de constater qu'après avoir voté un budget revu à la baisse, que l'on ait discuté sur l'affranchissement du courrier A ou B, pour faire des économies, de recevoir l'Info Arzier sur un magnifique papier glacé.

Mme Danielle Pasche répond qu'un calcul a été fait de longue date avec Mme la Boursière, que de monopoliser le personnel communal pendant une dizaine d'heures, pour imprimer l'Info Arzier, de fournir le papier et l'encre, coûte plus cher que de le donner à un imprimeur.

M. Claude Rossier, suite au courrier envoyé par la commune, demande des informations complémentaires sur la venue de géomètres sur les terrains privés.

M. Éric Morel répond que sur la partie inférieure de la commune, la mensuration de tout le registre foncier va être effectuée sur chaque parcelle et les documents numérisés. Les frais seront en partie à la charge de la Confédération ainsi qu'au propriétaire foncier. La commune s'est renseignée sur le coût relatif, qui devrait se monter pour elle-même aux environs de CHF 50'000.-. Les travaux devraient se terminer en 2019.

M. Claude Rossier demande si les propriétaires devront également payer une partie.

M. François Laurent Althaus répond par l'affirmative et dit que de mémoire, ce sera environ 0.074% de la valeur ECA.

M. Denis Berger demande si au niveau du carrefour de Le Muids, les travaux sont terminés et si au niveau de la sécurité, quelque chose va être entrepris car il estime que le passage piéton n'est pas sécurisé.

Mme Danielle Pasche répond que les travaux sont terminés et qu'au niveau sécuritaire, le passage piéton ne peut pas l'être plus qu'avec l'îlot central construit. La seule chose encore à faire, est de remplacer le vieux pilier public.

M. Denis Berger est surpris de constater que cinq places étaient prévues pour les commerces et que maintenant il y en a sept avec la mention *réservé*, pour le restaurant. Concernant la sécurité des piétons, les ASP pourraient peut-être effectuer des contrôles car M. Berger voit régulièrement des personnes traverser en dehors des clous. Il estime qu'un panneau d'obligation de traverser manque et qu'il faut éduquer les adultes.

Mme Danielle Pasche dit qu'en termes d'indication, les panneaux adéquats sont en place et que malheureusement ce n'est pas à la commune d'éduquer les gens.

M. Nicolas Fleury demande s'il n'y avait pas un gendarme couché à raboter car il rencontre certaines difficultés avec sa voiture de sport.

Mme Danielle Pasche répond par l'affirmative, le gendarme sera raboté avec l'arrivée des beaux jours mais n'a pas encore de date précise.

M. Frédéric Guilloud dit : un piéton qui est sur un passage piéton, est prioritaire, et que quand il traverse en dehors, il est prudent.

Le Président rappelle que c'est la dernière séance de M. Éric Morel en tant que Municipal et tient au nom de tous les conseillers passés et présents, à le remercier pour son travail, sa disponibilité, le temps et l'énergie qu'il a mis au service de la commune et espère qu'il pourra profiter du petit souvenir offert à l'occasion de son départ. La Municipalité et le bureau convie toute l'assemblée à une verrée.

M. Le Syndic remercie M. Morel pour son travail et le plaisir qu'il a eu à travailler avec lui pendant presque neuf ans. C'est avec tristesse que la Municipalité le voit la quitter, mais elle lui souhaite tout de bon pour le futur. M. Le Syndic souhaite la bienvenue à Mme Rölli.

12. Annonce de préavis futurs.

M. Le Syndic annonce les préavis municipaux qui seront soumis au Conseil lors de la séance du 11 mai 2015: - préavis N° 05/2015, - éclairage public à Le Muids, - approbation de la deuxième étape du secteur Petolière-Clyettes, - canalisation entre le chemin de la Rupille et celui des Philosophes.

Il n'y a plus de question ni de commentaire, le Président clôt la séance.

La séance est levée à 21 :20

Le Président

Nicolas Ray

La secrétaire suppléante

Christelle Trombini